

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 15 août 2019 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

15 août 2019

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, substitue de Sainte-Ursule
M. Alain Pichette, Louiseville
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 Séance ordinaire du 20 juin 2019
 - 3.2 Séance extraordinaire du 9 juillet 2019
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 juillet 2019
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît

- 11.2 Achat de la remorque
- 11.3 Évaluation de Mathieu Lafontaine
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche
 - 13.2 Renouvellement des assurances
 - 13.3 Projet de télémétrie phase 2
 - 13.4 Représentant de Saint-Léon-le-Grand
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2019-08-102 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2019-08-103 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2019.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2019-08-104 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2019.

4. CORRESPONDANCES RECUES

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 juin 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

2019-08-105 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Pichette et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 12 août 2019;

POUR CE MOTIF :

2019-08-106 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 août 2019;

POUR CE MOTIF :

2019-08-107 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatre-vingt-neuf milles deux cent quatre-vingt-quinze et quatre-vingt-un (89 295,81 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 15 août 2019.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 juillet 2019 préparé en date du 7 août 2019;

POUR CE MOTIF :

2019-08-108 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 juillet 2019.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 14 août 2019 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 4 août 2019 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 14 août 2019 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- L'étude pompage au BSA commence le 15 août par Yves Leblanc.
- La construction de la clôture du BSA et la réparation de celle du SA-22 sont terminées. À cause de la présence de grosses roches, certains poteaux nécessitaient de creuser avec une mini pelle et d'y installer un « Sonotube » avec du béton. Pour réduire les coûts, nous avons loué la pelle de Claude Lessard que Mathieu a opérée et nous avons acheté les « Sonotube » et du sable.
- Lors de la construction de la clôture du BSA, le fil reliant la génératrice au bâtiment a été coupé par la terrière. Bergeron électrique est venu le réparer. Une carte électronique de la génératrice a sauté et Mario est allé en chercher une directement chez Drumco à Drummondville.
- Nous avons fait remplacer le pare-brise du F-150 car il a éclaté après avoir reçu un caillou.
- Mathieu a fabriqué les supports à tuyaux du nouveau garage.
- Techservice ont terminé la programmation de la nouvelle chambre de compteur de Yamachiche. Nous avons réalisé des essais de 48 heures environ et tout semble fonctionner normalement.
- Nous avons fait installer un débitmètre du SU-02. Il y a eu un petit problème dans le panneau que Neksys sont venu réparer.
- La carte de l'automate du SA-23/24 a brisée. Nous l'avons fait réparer par Neksys avec celle du SU-01.
- Les travaux pour le drainage des chambres de vannes avancent.
- Nous avons eu une rencontre avec l'OBVRLY et Yves Leblanc pour le démarrage du dossier des aires de protection des puits.
- La dalle de béton pour la génératrice du SU-04 est faite. La génératrice devrait arriver vers la fin août.

- Depuis le 1er juillet, les alarmes entrent uniquement par texto et sa fonctionne bien.
- Pour la réfection du barrage, le Ministère de l'environnement a demandé des informations supplémentaires que Ghyslain Lambert leur fournira.
- Nous allons faire installer sur le F-150 un module de contrôle de freins de remorque.
- L'inspection annuelle des génératrices a été faite. Le radiateur et la batterie de celle du BSA sont à remplacer.

11.2 ACHAT DE LA REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE la somme de 5 000,00 \$ avait été prévue au budget 2019 pour l'achat d'une remorque;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ci-dessous ont été déposées :

- Remorque Belle Voiture : 6 300,00 \$ plus taxes
- J. Sicard Sports : 6 450,00 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2019-08-109

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de la remorque chez Remorque Belle Voiture au montant de 6 300,00 \$.

11.3 ÉVALUATION DE MATHIEU LAFONTAINE

MM. Mario Paillé et Francis Morel-Benoit font rapport au conseil de la Régie de l'évaluation du travail fait jusqu'à présent par Mathieu Lafontaine, manœuvre saisonnier.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE

Madame Barbara Paillé fait un compte-rendu des derniers développements dans ce dossier.

13.2 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec a fait parvenir tous les documents pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 1 octobre 2019 au 1 octobre 2020;

POUR CE MOTIF :

2019-08-110 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré reconnaissent avoir pris connaissance de la police d'assurance et autorisent Monsieur Mario Paillé à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tous les documents nécessaires au renouvellement des assurances générales.

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec propose certaines protections additionnelles pour les tremblements de terre, les inondations, les chantiers, les frais de justice et les cyberrisques;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par les membres du conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré sur ce dossier ;

POUR CES MOTIFS :

2019-08-111 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de ne retenir aucune des protections additionnelles proposées par la Mutuelle des Municipalités du Québec.

13.3 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE le contrat à la firme Deric Construction pour la phase 2 du projet de télémétrie avait été octroyé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no. 26 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) (Résolution 2019-05-082);

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no. 26 a été approuvé par le MAMH par une lettre le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du règlement d'emprunt no. 26 permet à la Régie de débiter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du règlement d'emprunt no. 26 permet à la Régie, si elle le désire, d'aller en financement temporaire auprès de son institution bancaire pendant les travaux et ce, jusqu'au financement permanent;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière actuelle de la Régie lui permet de procéder aux travaux sans avoir recours au financement temporaire;

POUR CES MOTIFS :

2019-08-112 **II EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents que soient lancés les travaux de la phase 2 du projet de télémétrie **ET** que les sommes soient puisées à même le surplus accumulé au besoin pour régler les factures jusqu'à l'obtention du financement permanent.

13.4 REPRÉSENTANT DE SAINT-LÉON-LE-GRAND

Madame Barbara Paillé informe les membres du conseil que M. Sylvain Arvisais a dû quitter son poste de représentant de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand et souhaite la bienvenue à Madame Isabelle Bouchard qui prendra sa place.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2019-08-113

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 21 h 25.

Présidente

Secrétaire Trésorier

